

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE MARIAGE CIVIL



CONDITIONS GENERALES

- ✓ Le mariage doit être librement et valablement consenti. Nul ne peut imposer le mariage aux époux ou à l'un d'entre eux.
- ✓ Il ne doit pas exister d'empêchement à mariage : les futurs époux ne doivent pas être liés par des liens de parenté proche, sauf autorisation du Président de la République.
- ✓ Les futurs mariés doivent avoir 18 ans, sauf dispense accordée par le procureur de la République.
- ✓ Aucun des deux futurs époux ne doit être marié par ailleurs. En revanche, chaque futur époux peut être engagé par un PACS, qu'il soit ou non conclu avec l'autre futur époux. Le PACS sera dissout par le mariage.

LIEU DE MARIAGE

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux a :

- ✓ Soit son domicile,
- ✓ Soit sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans,
- ✓ Soit le domicile de son père et/ou de sa mère.

DEPOT DU DOSSIER

Le dépôt du dossier de Mariage se fait au plus tard **2 mois** avant la date prévue.

- ✓ L'un des futurs époux doit obligatoirement être présent lors du dépôt du dossier
- ✓ Les pièces du dossier doivent comporter les originaux
- ✓ Le dossier doit être complet
- ✓ Un rendez-vous sera fixé avec les deux futurs époux pour la signature du dossier de mariage.
- ✓ La publication des bans ne pourra pas être réalisée tant que l'officier d'état-civil n'aura pas rencontré personnellement chacun des candidats au mariage. Lorsque les circonstances l'exigent, l'officier d'état-civil pourra convoquer les futurs époux à un entretien préalable individuel avant de procéder à la publication des bans.

RENSEIGNEMENT / CONTACT

Service « Etat-Civil »

Du lundi au vendredi le matin de 8h00 à 12h00
Le mardi et le jeudi, l'après-midi de 14h00 à 17h00
Tel : 03-88-63-21-08

RAPPEL : Le jour de la cérémonie de mariage, les mariés et les témoins doivent être en possession de leur pièce d'identité.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AU SERVICE ÉTAT-CIVIL

Futur(e)
Époux(se) Époux(se)

COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE

- De moins de 3 mois si elle a été délivrée en France
- De moins de 6 mois si elle a été établie en Outre-Mer : DOM / TOM
- De moins de 6 mois si elle a été établie par une autorité étrangère

ACTE(S) DE NAISSANCE DE (OU DES) ENFANT(S)

- Pour les futur(e)s époux(es) ayant déjà des enfants communs, fournir son (leurs) acte(s) de naissance et le livret de famille pour la mise à jour

OBTENTION DES EXTRAITS D'ACTE

Métropole : demande d'actes en mairie du lieu de naissance

DOM / TOM : demande d'actes en mairie du lieu de naissance OU s'adresser au Ministère des Outre-Mer – 27 rue Oudinot 75007 PARIS

Pour les Français nés à l'étranger : demande d'actes à adresser au Ministère des Affaires Étrangères – Service État-Civil – 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 9

- PIÈCES D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ**

Carte d'identité ou Passeport (2 premières pages avec la photo) ou titre de séjour

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE**

Facture (électricité – gaz... hors téléphone mobile), quittance de loyer...

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR ÉTABLIE PAR CHACUN(E) DES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)**

Imprimé à remplir ci-joint

- LISTE DES TÉMOINS**

- 2 témoins au minimum, 4 au maximum, 2 témoins par époux(es) au plus
Imprimé à remplir ci-joint (Joindre la copie de la carte d'identité de chaque témoin)

- DECLARATION DES TÉMOINS**

Imprimé à remplir ci-joint

- POUR LES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES) MILITAIRES SERVANT À TITRE ÉTRANGER**

Autorisation préalable du ministre pour les militaires servant à titre étranger

POUR LES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES) MINEUR(E)S : LE MARIAGE NE PEUT ÊTRE CONTRACTÉ AVANT 18 ANS RÉVOLUS SAUF S'ILS (ELLES) OBTIENNENT :

LE CONSENTEMENT DU PÈRE ET DE LA MÈRE

- Verbalement, le jour du mariage (les parents devront prouver leur identité)
- Ou par un acte authentique dressé préalablement par un notaire ou par l'officier d'État-civil du domicile ou de la résidence des parents
- Si l'un des 2 parents est décédé ou ne peut manifester sa volonté, le consentement de l'autre est obligatoire. Fournir alors l'acte de décès ou le jugement d'absence ou d'interdiction
- Si les parents sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté (fournir les 2 certificats de décès ou les jugements d'absence ou d'interdiction), ce sont alors les aïeuls et aïeules des deux lignes qui devront donner le consentement.

Si les parents, aïeuls et aïeules sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, c'est au Conseil de famille de donner son consentement par écrit

- OU UNE DISPENSE D'ÂGE POUR MOTIFS GRAVES**

Elle est accordée dans certaines circonstances par le Procureur de la République

- POUR LES MINEUR(E)S ADOPTIFS(ES)**

Le consentement est donné par les adoptants. Si les adoptants sont décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le consentement est donné directement par le Conseil de famille

- POUR LES PUPILLES DE L'ÉTAT**

Le consentement est donné par l'organe de tutelle administrative et par le Conseil de famille

SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(SES) EST VEUF(VE)

- Fournir une copie de l'acte de décès
 - Ou l'acte de naissance portant la mention de décès

SI L'UN(E) DES FUTUR(E)S EPOUX(SES) EST DIVORCE(E) OU SI SA PRECEDENTE UNION A ETE ANNULEE

- Fournir l'acte de naissance portant la mention de divorce ou de l'annulation
 - Ou un acte de mariage portant la mention du divorce ou de l'annulation et, le cas échéant, de la date de l'ordonnance autorisant une résidence séparée

FUTUR(E)S EPOUX(SES) ETRANGER(ERES)

- Fournir la copie intégrale de l'acte de naissance original qui doit être légalisée :
 - Soit par le Consul de France dans le pays étranger
 - Soit par les Consul étrangers en France

Celle-ci doit être accompagnée de sa traduction réalisée par un traducteur assermenté figurant sur les listes d'experts judiciaires établies par les Cours d'appel et la Cour de cassation

Si l'acte de naissance ne peut être fourni, faire établir un acte de notoriété par un notaire

- Fournir un certificat de célibat (capacité matrimoniale) qui doit être légalisé
 - Soit par le Consul de France dans le pays étranger
 - Soit par les Consul étrangers en France

Celui-ci doit être accompagné de sa traduction en français par une personne habilitée (traducteur assermenté)

- Fournir un certificat de coutume* établi
 - Soit par une autorité étrangère (Ministère ou Consul du pays étranger)
 - Soit par un juriste français ou étranger (professeurs ou assistants des facultés de droit, avocats inscrits à un barreau, conseillers juridiques des Ambassades et Consuls, etc...)

*Le certificat de coutume est délivré par les autorités consulaires et atteste de la capacité à mariage au regard des lois du pays d'origine

Pour les futur(e)s époux(SES) étranger(ère)s qui ont le statut de réfugié(e)s ou d'apatride(s), ils (elles) doivent prendre contact avec l'O.F.P.R.A. (201 rue Carnot – 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex) qui leur délivrera les documents nécessaires

SI UN CONTRAT DE MARIAGE A ETE PREALABLEMENT SIGNE ENTRE LES FUTUR(E)S EPOUX(SES)

- Fournir le certificat du notaire qui a rédigé le contrat de mariage

REGIME MATRIMONIAL

- Acte de désignation, s'il y a lieu, de la loi applicable au régime matrimonial des époux(SES)
L'acte de mariage doit énoncer, s'il y a lieu, la déclaration qu'il a été fait un acte de désignation de la loi applicable au régime matrimonial des époux(SES) ainsi que la date et le lieu de la signature de cet acte et, le cas échéant, le nom et la qualité de la personne qui l'a établi



FORMULAIRES A REMPLIR

ET A REMETTRE

A L'OFFICIER D'ETAT-CIVIL

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 1

NOM (en majuscule) : _____

Prénom(s) (tous) : _____

Date de Naissance : _____ Lieu : _____

Nationalité : _____

Profession : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Salarié(e) : oui non Employeur : _____

Domicilié(e) à (adresse complète) : _____

OU Résidant depuis au moins un mois à : _____

Célibataire Veuf(ve) depuis le : _____

Divorcé(e) depuis le _____ PACSE(E) depuis le : _____

NOM DU PERE (en majuscule) : _____

Prénom(s) (tous) : _____

Domicilié à (adresse complète) : _____

Profession : _____

Ou décédé le : _____

NOM (de jeune fille) **DE LA MERE** (en majuscule) : _____

Prénom(s) (tous) : _____

Domiciliée à (adresse complète) : _____

Profession : _____

Ou décédée le : _____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EPOUX(SE) 2

NOM (en majuscule) : _____

Prénom(s) (tous) : _____

Date de Naissance : _____ Lieu : _____

Nationalité : _____

Profession : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Salarié(e) : oui non Employeur : _____

Domicilié(e) à (adresse complète) : _____

OU Résidant depuis au moins un mois à : _____

Célibataire Veuf(ve) depuis le : _____

Divorcé(e) depuis le _____ PACSE(E) depuis le : _____

NOM DU PERE (en majuscule) : _____

Prénom(s) (tous) : _____

Domicilié à (adresse complète) : _____

Profession : _____

Ou décédé le : _____

NOM (de jeune fille) **DE LA MERE** (en majuscule) : _____

Prénom(s) (tous) : _____

Domiciliée à (adresse complète) : _____

Profession : _____

Ou décédée le : _____

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX(SES)

ENFANT(S) COMMUN(S) NE(S) AVANT LE MARIAGE :

1 _____ né(e) le _____ à _____

2 _____ né(e) le _____ à _____

3 _____ né(e) le _____ à _____

4 _____ né(e) le _____ à _____

5 _____ né(e) le _____ à _____

ENFANT SANS VIE _____

Date et lieu de l'accouchement _____

AUTRE _____

FUTURE DOMICILE CONJUGAL PREVU (adresse complète) : _____

CEREMONIE RELIGIEUSE oui non - DATE : _____ Paroisse : _____

CONTRAT DE MARIAGE oui non

Si oui, signé le : _____ chez Maître _____

Notaire à : _____

ACTE DE DESIGNATION de la loi applicable au régime matrimonial ? oui non

Si oui, désignation de la loi : _____

Date de l'acte et lieu de signature : _____

Nom et qualité de la personne qui a établi l'acte : _____

ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE oui non

PARUTION DANS LA PRESSE oui non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'EPOUX(SE) 1

Je soussigné(e) (Nom et prénom(s)) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Département : _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

L'exactitude des renseignements ci-après :

être PACSE(E)

être célibataire ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du : _____

depuis le décès de mon conjoint en date du : _____

être domicilié(e) à (adresse complète) : _____

résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de (1) :

Depuis le : _____ jusqu'au _____

OU

Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de (1) :

Depuis le : _____ jusqu'au _____

(1) Preuve du domicile ou de la résidence :

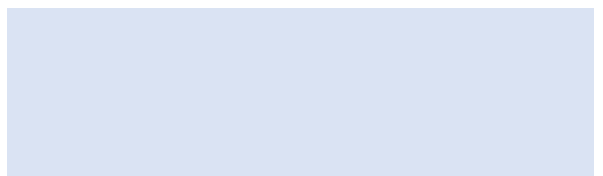
Titre de propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition Quittance de loyer

Quittance d'assurance du logement Quittance de gaz ou d'électricité

Autre : _____

Fait à : _____ le _____

Signature :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'EPOUX(SE) 2

Je soussigné(e) (Nom et prénom(s)) : _____

Né(e) le : _____ à _____

Département : _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

L'exactitude des renseignements ci-après :

être PACSE(E)

être célibataire ne pas être remarié(e) depuis mon divorce en date du : _____

depuis le décès de mon conjoint en date du : _____

être domicilié(e) à (adresse complète) : _____

résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de (1) :

Depuis le : _____ jusqu'au _____

OU

Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de (1) :

Depuis le : _____ jusqu'au _____

(1) Preuve du domicile ou de la résidence :

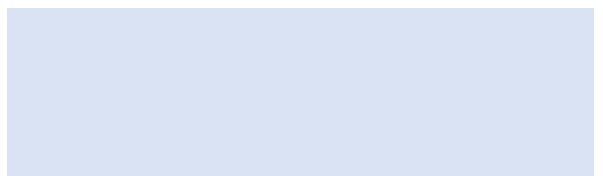
Titre de propriété Certificat d'imposition ou de non-imposition Quittance de loyer

Quittance d'assurance du logement Quittance de gaz ou d'électricité

Autre : _____

Fait à : _____ le _____

Signature :



LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

ENTRE M _____ ET M _____

LE _____

EPOUX(SE) 1

	Témoïn 1	Témoïn 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
A		
Adresse		
Profession		

EPOUX(SE) 2

	Témoïn 1	Témoïn 2
NOM		
Prénom(s)		
Né(e) le		
A		
Adresse		
Profession		

NOMBRE DE TEMOINS :

- Minimum un par époux(se), maximum deux par époux(se).
- Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.
- Des couples mariés peuvent être témoins ensemble.
- Les parents de l'un des futurs époux(ses) peuvent être témoins du mariage s'ils n'ont pas eu à donner le consentement pour le dit mariage.
- Un mineur peut être témoin s'il est émancipé (soit par le mariage, soit par décision du Juge d'Instance).

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM _____

(Le cas échéant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s) _____

Né(e) le : _____ à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

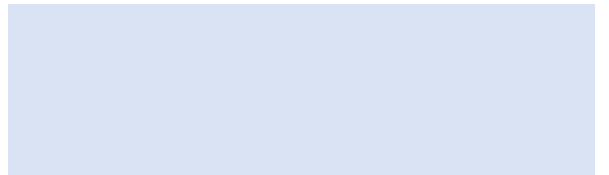
L'exactitude des renseignements ci-après :

Être domicilié(e) à (adresse complète) : _____

Et exercer la profession de : _____

Fait à : _____ le _____

Signature :



Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM _____

(Le cas échéant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s) _____

Né(e) le : _____ à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

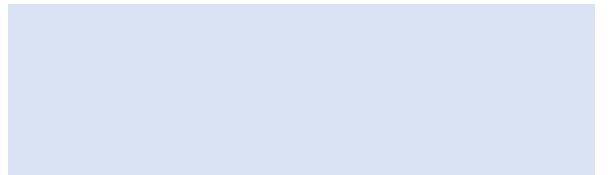
L'exactitude des renseignements ci-après :

Être domicilié(e) à (adresse complète) : _____

Et exercer la profession de : _____

Fait à : _____ le _____

Signature :



Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM _____

(Le cas échéant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s) _____

Né(e) le : _____ à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

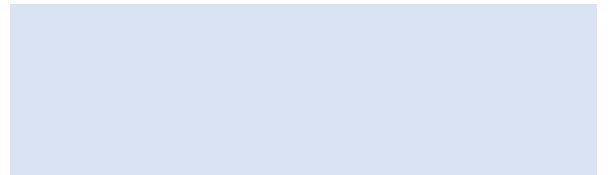
L'exactitude des renseignements ci-après :

Être domicilié(e) à (adresse complète) : _____

Et exercer la profession de : _____

Fait à : _____ le _____

Signature :



Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)

DECLARATION DES TEMOINS

Je soussigné(e),

NOM _____

(Le cas échéant nom de famille suivi du nom d'usage)

Prénom(s) _____

Né(e) le : _____ à _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

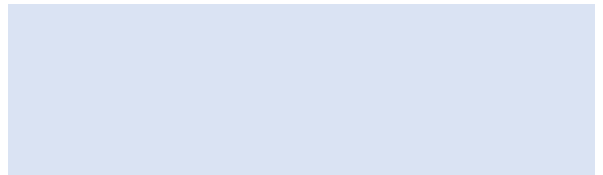
L'exactitude des renseignements ci-après :

Être domicilié(e) à (adresse complète) : _____

Et exercer la profession de : _____

Fait à : _____ le _____

Signature :



Joindre la photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou Titre de séjour Recto/Verso ou les deux premières pages du Passeport avec la photo)